

Image not found or type unknown



Pour qui sont les frais de réparation après une vente?

Par **ine974**, le **28/02/2015** à **08:14**

bonjour, rnrnJ'ai vendu mon fond de commerce en mois de décembre, ou j'étais locataire. maintenant les climatisations sont défaillant. j'avoue que je n'ai pas fait l'entretien des climatisations comme c'était marquer dans mon contrat de location. le nouveaux locataire qui a donc acheter avec le fond de commerce veux faire renouveler les 4 climatisations à mes frais, je suis d'accord de remplacer les 2 climatisations qui ne fonctionnent plus mais pas les 2 autres qui fonctionnent très bien. est ce que la propriétaire des lieux peux m'obliger à changer les 4? ou juste les 2 que ne fonctionnent plus et je paye l'entretien des 2 autres (je trouve ca un bon compromis) vous en pensez quoi? rnrnmerci d'avance